



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

AMENDMENT / MODIFICATION

005

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Drainage des paravalanches Parc national des Glaciers		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-17-5252/A		Date: 8 septembre 2017
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-17-00791249		Amendment No. - N° de la modif. 005
Solicitation Closes:		
at - à 14 h	on - le 13 septembre 2017	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-8502		Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein - Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 05

La présente modification vise à répondre aux questions de soumissionnaires.

A. QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Q6 Section 31 05 16 prescrit du sable de granulométrie suivante :

ASTM SIEVE SIZES U.S. Standard Mesh PERCENT PASSING BY WEIGHT (%)

2.36 mm #8 100
1.18 mm #16 60 - 100
0.60 mm #30 46 - 80
0.30 mm #50 35 - 62
0.15 mm #100 25 - 46
0.075 mm #200 18 - 35

Les fournisseurs dans la région sont incapables de fabriquer ce matériau à partir de leurs sources de granulats en raison du contenu élevé de particules fines retenues par le tamis n° 200. En outre, ce matériau prescrit se transformera essentiellement en boue avec l'ajout d'eau

Les fournisseurs locaux sont en mesure de fournir du sable passé au tamis n° 200 avec un pourcentage de tamisat de 5 à 10%.

Serait-il acceptable d'utiliser ce produit comme sable de revêtement de géomembrane?

A6 Le sable prescrit à la section 31 05 16 et indiqué dans les dessins à l'intérieur de l'enveloppe de géomembrane bitumineuse peut être remplacé par un produit de remplacement à condition que ce dernier satisfasse aux exigences du fournisseur de géomembrane bitumineuse et que toutes les garanties demeurent inchangées selon la confirmation écrite préalable du fournisseur de géomembrane bitumineuse et l'approbation du représentant du Ministère.

Q7. Nous souhaitons proposer le produit ci-joint en tant que solution de rechange approuvée à la géomembrane bitumineuse prescrite pour ce projet. Veuillez me faire savoir si ce produit est approuvé.

A7 La géomembrane bitumineuse Teranap – 431 4M n'est pas acceptée en tant que produit de remplacement, en raison de résultats plus faibles en ce qui concerne ses caractéristiques de résistance et de chargement.

Q8 Is the product called Terranap 531 TP 4M an alternate material accepted as equal to the item 31 32 20 BGM Material?

A8 The Teranap – 531 TP 4M Bituminous Geomembrane is accepted as an alternate product due, generally, to having similar characteristics to the reference product.

B. MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Section 31 32 20 GEOMEMBRANES

Supprimer : Article 2.1.1 Geomembranes shall meet or exceed the specifications of Coletanche Bituminous Geomembrane (BGM) ES2 Liner. If the Contractor wishes to propose an alternate geomembrane, the approval is subject to the discretion of the Department Representative.

.1 Rolls of 5.1 m minimum width.

Remplacer par: Article 2.1.1 Geomembranes shall meet or exceed the specifications of Coletanche Bituminous Geomembrane (BGM) ES2 Liner in roll width of 4.0m minimum. Approved products include:

.1 *Teranap – 531 TP 4M*

.2 Or equivalent as approved by the Departmental Representative meeting or exceeding the above referenced Coletanche ES2 BGM specifications.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-17-5252/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer - l'acheteur
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client
56602

File Name - Nom du dossier
Drainage des paravalanches - Parc national des Glaciers

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.